

**PRIX / PRICE en DT HT**

Montant en DT HT	<input type="text"/>	DT
TVA 19%	<input type="text"/>	DT
Droit de Timbre	0,600	DT
Montant Total en DT TTC	<input type="text"/>	DT

**MODALITÉ DE PAIEMENT**

<input type="checkbox"/> 50 %	À l'inscription soit :	<input type="text"/>	DT
<input type="checkbox"/> 50 %	48 H avant le Salon soit :	<input type="text"/>	DT

*En espèces ou par chèque au nom de la Société GÉNÉRAL EVENTS*

**AGENCEMENT & DÉCORATION DES STANDS : SOCIÉTÉ GÉNÉRAL EVENTS**

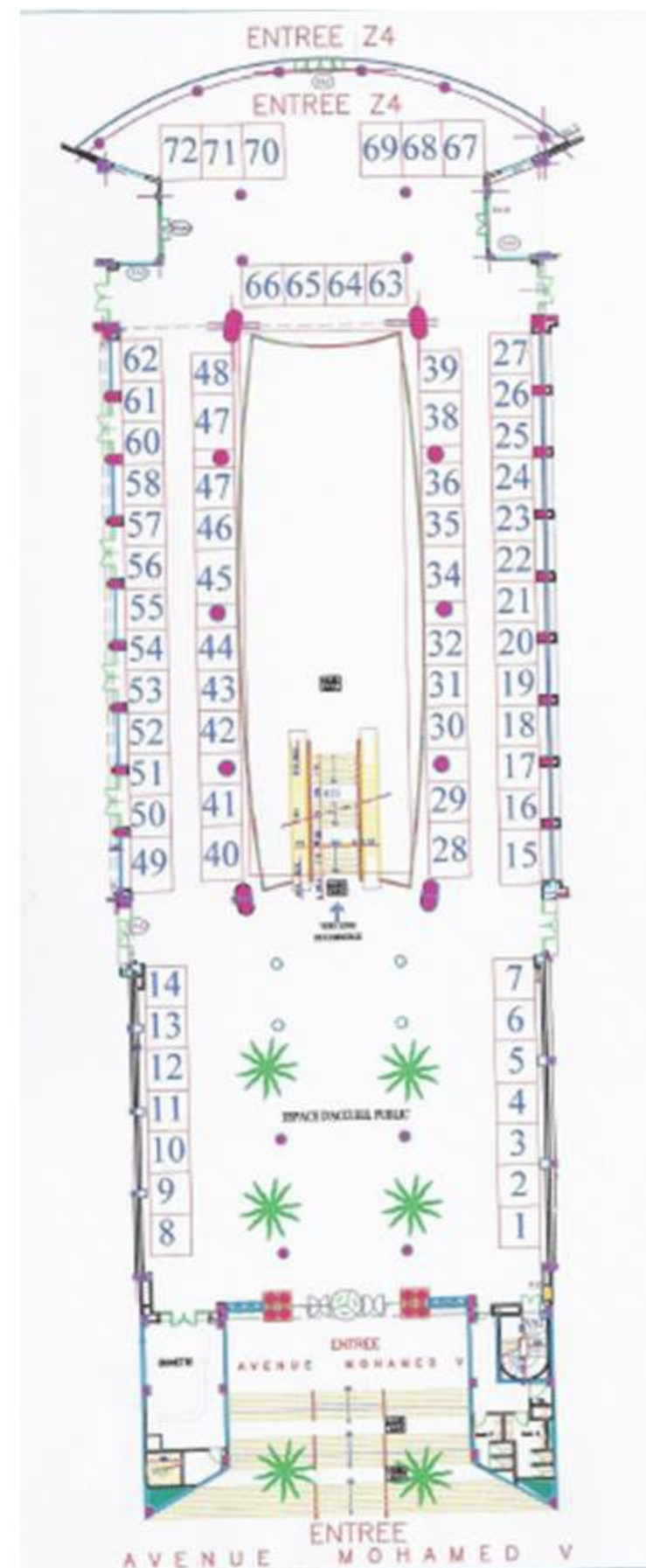
*Pour les travaux de décorations, d'aménagement de stands et location de meubles, veuillez contacter le responsable de la Société GÉNÉRAL EVENTS*

**ENGAGEMENT**

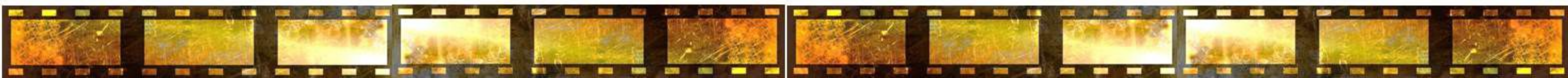
Je me demande mon admission en tant qu'exposant à la 1<sup>ère</sup> édition du salon de la photo et de l'innovation technologique « WORLD OF IMAGING » et déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation aux expositions comme indiquées dans les règlements du présent bon de commande de stand. Je déclare accepter sans réserves, ni restrictions toutes les clauses, notamment celles qui m'engagent à respecter les délais de paiement et subir le droit de rétention et gage en cas de non-paiement de mes engagement envers la société General Events avant de quitter le salon.

Date : .....

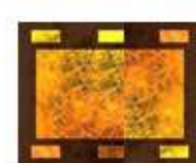
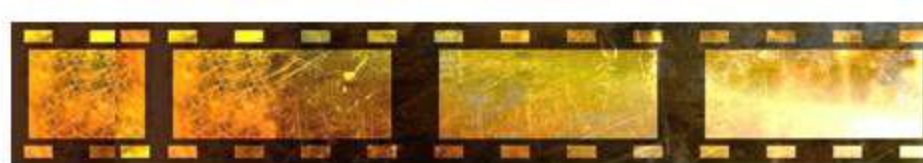
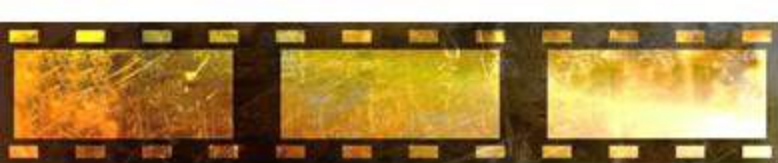
Nom du Signataire : .....



01 9 m <sup>2</sup>	25 9 m <sup>2</sup>	49 12m <sup>2</sup>
02 9 m <sup>2</sup>	26 9 m <sup>2</sup>	50 9 m <sup>2</sup>
03 9 m <sup>2</sup>	27 9 m <sup>2</sup>	51 9 m <sup>2</sup>
04 9 m <sup>2</sup>	28 12m <sup>2</sup>	52 9 m <sup>2</sup>
05 9 m <sup>2</sup>	29 9 m <sup>2</sup>	53 9 m <sup>2</sup>
06 9 m <sup>2</sup>	30 9 m <sup>2</sup>	54 9 m <sup>2</sup>
07 9 m <sup>2</sup>	31 9 m <sup>2</sup>	55 9 m <sup>2</sup>
08 9 m <sup>2</sup>	32 9 m <sup>2</sup>	56 9 m <sup>2</sup>
09 9 m <sup>2</sup>	33 9 m <sup>2</sup>	57 9 m <sup>2</sup>
10 9 m <sup>2</sup>	34 12m <sup>2</sup>	58 9 m <sup>2</sup>
11 9 m <sup>2</sup>	35 9 m <sup>2</sup>	59 9 m <sup>2</sup>
12 9 m <sup>2</sup>	36 9 m <sup>2</sup>	60 9 m <sup>2</sup>
13 9 m <sup>2</sup>	37 9 m <sup>2</sup>	61 9 m <sup>2</sup>
14 9 m <sup>2</sup>	38 12m <sup>2</sup>	62 9 m <sup>2</sup>
15 12m <sup>2</sup>	39 9 m <sup>2</sup>	63 9 m <sup>2</sup>
16 9 m <sup>2</sup>	40 12m <sup>2</sup>	64 9 m <sup>2</sup>
17 9 m <sup>2</sup>	41 9 m <sup>2</sup>	65 9 m <sup>2</sup>
18 9 m <sup>2</sup>	42 9 m <sup>2</sup>	66 9 m <sup>2</sup>
19 9 m <sup>2</sup>	43 9 m <sup>2</sup>	67 12m <sup>2</sup>
20 9 m <sup>2</sup>	44 9 m <sup>2</sup>	68 12m <sup>2</sup>
21 9 m <sup>2</sup>	45 12m <sup>2</sup>	69 12m <sup>2</sup>
22 9 m <sup>2</sup>	46 9 m <sup>2</sup>	70 12m <sup>2</sup>
23 9 m <sup>2</sup>	47 12m <sup>2</sup>	71 12m <sup>2</sup>
24 9 m <sup>2</sup>	48 9 m <sup>2</sup>	72 12m <sup>2</sup>







## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX EXPOSANTS

**Article 1 :** Les présentes conditions générales de participation aux expositions sont systématiquement remises ou adressées à chaque exposant pour lui permettre de demander son admission à la manifestation. En conséquence, toute demande d'admission implique l'adhésion entière et sans réserve de l'exposant à ces conditions générales de participation aux expositions. Aucune condition particulière ne peut prévaloir contre les présentes. Toute condition contraire posée par l'exposant sera donc, inopposable à l'organisateur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. L'organisateur se réserve, exclusivement, le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général toutes les fois qu'il le jugera utile.

**Article 2 :** L'exposant doit remettre avec le bon de commande de réservation et de participation à une foire ou salon spécialisé dûment signé une copie de sa carte d'identification fiscale, une copie de registre de commerce récent pour les personnes morales, une copie de sa carte d'identité nationale et une copie de la carte d'identification fiscale pour les personnes physiques. Une autorisation d'accès et une autorisation de sortie est délivrée par l'organisateur l'exposant pour lui permettre l'accès au centre de l'exposition et l'enlèvement de sa marchandise à l'issue de la manifestation. Aucun exposant ne sera autorisé à exposer à moins qu'il n'ait payé à l'avance à l'organisateur tous les frais comme stipulé sur le bon de commande de réservation et de participation à une foire ou salon spécialisé, aucun exposant ne pourra attribuer ou sous louer une partie ou la totalité de son stand. Une tenue correcte est exigée pour l'exposant et les intervenants. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne dont la tenue n'est pas correcte.

**Article 3 :** En signant le bon de commande de réservation et de participation à une foire ou salon spécialisé, l'exposant reconnaît avoir eu connaissance des présentes conditions générales et s'engage à en respecter toutes les prescriptions ainsi que celles qui viendraient à lui être imposées ultérieurement par l'organisateur. Un représentant de l'organisateur doit impérativement être présent lors de l'installation et de l'enlèvement des marchandises de l'exposant qui est tenu de présenter au service de sécurité du centre de l'exposition une autorisation d'installation ou d'enlèvement délivrée par l'organisateur. Depuis le moment où il a pris possession de l'emplacement qui lui a été attribué et jusqu'au moment où il évacue, l'exposant est réputé être présent en personne sur cet emplacement. Toutes les significations, observations, etc... qui lui seront faites par l'organisateur, sous forme écrite ou verbale, auront force exécutoire même si elles sont notifiées à des mandataires, sous forme écrite ou verbale, auront force exécutoire même si elles sont notifiées à des mandataires, employés, représentants... Toute infraction de quelque nature que ce soit, qui pourrait être faite et constatée, soit par l'organisateur, soit par huissier, à quelque nature quelque époque que ce soit, avant ou pendant la durée de la manifestation, entraînerait la résiliation immédiate de l'accord entre l'exposant et l'organisateur. L'expulsion pure et simple pourra être effectuée à toute heure, ceci sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts et en tout cas de confiscation de sommes versées. Aucun exposant doit avoir présent sur le stand, un présent sur le stand, un représentant autorisé du début jusqu'à la fin de l'exposition. au centre d'exposition.

**Article 4 :** L'organisateur se réserve le droit de changer les dates et les horaires du salon à n'importe quel moment. Dans ce cas, l'organisateur ne sera assujéti à aucune responsabilité.

**Article 5 :** L'organisateur se réserve le droit de réduire la surface demandée. Dans des cas particuliers l'organisateur a le droit de changer l'emplacement du stand déjà attribué à l'exposant sans que ce dernier ait le droit à des compensations. L'organisateur ne sera pas tenu de donner des explications à l'exposant doit respecter une hauteur de 2.5 mètres.

**Article 6 :** Le tarif de participation à l'exposition est fixé par l'organisateur. Ces prix sont inscrits sur le bon de commande de réservation et de participation à une foire ou salon spécialisé. Toutefois, ils pourront être modifiés au cas où des conditions nouvelles augmenteraient sensiblement les charges de l'organisateur. Dans ce cas, les dispositions adoptées seraient portées individuellement à la connaissance des exposants intéressés. Les tarifs figurant sur les bons de commande de réservation et de participation à une foire ou salon spécialisé seront applicable à tout exposant, quel que soit sa qualité quel que soit son emplacement. En cas de désistement de l'exposant signalé dans les délais convenus de deux mois, celui-ci devra payer 50% du montant réel de sa participation. Dépassant ce délai, l'organisateur a le droit d'exiger la totalité du montant réel de la participation de l'exposant. Chaque exposant doit honorer ses engagements envers l'organisateur ainsi que les autres partenaires et intervenants avant la fin de l'exposition faute de quoi le service de sécurité du centre d'exposition pourra saisir le matériels de l'exposant jusqu'au paiement intégral de tous les frais. Tout règlement doit être effectué soit en espèce soit par chèque ou traite avalisée libellée au nom de l'organisateur et au nom de tout autre intervenant au centre d'exposition.

**Article 7 :** L'exposant expressément qu'aucune promesse orale ou écrite explicite ou implicite ne lui a été faite concernant le chiffre d'affaires à gagner de l'exposition ou de son succès. Aucun recours contre l'organisateur ne pourra être intenté par l'exposant pour faute de succès de l'exposition ou si le chiffre d'affaires réalisé pendant l'exposition est faible.

**Article 8 :** Dans le cas où, pour une raison quelconque ou pour des motifs entièrement indépendants de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure ou autre), le salon n'aurait pas lieu. L'exposant et ceci de convention expresse ne pourra jamais exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'organisateur.

**Article 9 :** L'organisateur est assuré en responsabilité civile organisateur. Cette assurance ne couvre en aucun cas l'exposant qui doit de sa part souscrire une assurance Responsabilité Civile auprès d'une compagnie d'assurance tunisienne « tout risque exposition » couvrant particulièrement les dégâts causés aux tiers, le vol, l'incendie, la détérioration de son matériel et du matériel qui lui a été confié, tant pendant le transport, le montage, le démontage ; les heures d'ouverture et de fermeture du salon. L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les dégâts, les pertes et les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) pour quelque cause que ce soit. L'exposant doit souscrire obligatoirement une assurance auprès d'une compagnie d'assurance tunisienne comportant une clause explicite de renonciation à un recours contre l'organisateur et le propriétaire ou exploitant des lieux d'exposition.

Lu et Approuvé

Fait à Tunis, le : \_\_\_\_\_

Signature et Cachet

## BON DE COMMANDE / ORDER OF PARTICIPATION

Nom ou (raison sociale) / compagny : .....

Personne à contacter / contact person : .....

CIN / Passeport : .....

Code TVA / VAT Code : .....

N° RC : .....

Forme juridique : .....

Adresse / Address : .....

Code postal – ville / Zip code - City : ..... Pays / Country : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Web : .....

## INFORMATION À PUBLIER DANS LE CATALOGUE OFFICIEL DU SALON

### IMPORTANT

*Information to be published in the official catalogue*

Secteur d'activité / Activity sector : .....

Produits exposés / Exhibits : .....

Société représentée / Represented Compagny : .....

*L'organisateur décline toutes responsabilités pour les erreurs ou les omissions qui pourraient exister dans ce Texte.*

## FORMULES DE STANDS / STAND SHAES

STAND EQUIPE / FURNISHED STAND 200 (HT) X m 2 = ..... DT

Equipements et services :

- Profilé en Aluminium
- Moquette grise
- Eclairage & Prise de courant
- 01 Table & 02 Chaises / module de 9m2

